



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Piémont

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2026-19-ACNC

Arrêté temporaire de circulation
Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation
(Déploiement de fibre optique: réseau souterrain et réseau aérien, avec pose de poteaux)

Sur la D284
Du PR2+221 (44.0763929727, 3.9632786933) au PR3+46 (44.0792975934, 3.9563515377)
Sur le territoire de la commune de **THOIRAS-CORBÈS**,
Hors agglomération
Du vendredi 06 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande en date du 12/01/2026 de la société Sté SEVA demeurant 6 rue Paul Sabatier, 31270 CUGNAUX représenté(e) par Mr SEVA Antoine, en vue de réaliser des travaux de génie civil liés au déploiement de fibre optique avec réseau souterrain en génie civil et réseau aérien, avec implantation et pose de poteaux (SLG PMZ 29611 D1) sur la D284 du PR 2+221 au PR 3+46 sur le territoire de la commune de **THOIRAS-CORBÈS**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Prolongation

Cet arrêté proroge l'arrêté **AL-2026-5-ACNC** en date du 05-02-2026.

Article 2 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D284 du PR 2+221 au PR 3+46 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon les itinéraire

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté et précisé ci-dessous.

Déviation pour le déploiement de la fibre optique (génie civil + aérien) Via: Route des Deux Ponts, Route de la Grande Terre, Route des Deux Ponts, D 284 1.4 km, 2 min Se diriger vers le sud-ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 100 m Tourner à droite sur D 284b - 550 m Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers le nord-est sur la route de la Grande Terre (D 284b) - 200 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers le nord-ouest sur la route de la Grande Terre (D 284b) - 300 m Tourner à droite sur la route des Deux Ponts (D 284) - 8 m Vous êtes arrivé à votre troisième destination - 0 m Se diriger vers le nord-est sur la route des Deux Ponts (D 284) - 150 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie. Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 3 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du **vendredi 06 mars 2026 à 08h00** jusqu'au **vendredi 13 mars 2026 à 18h00**.

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par Sté SEVA.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone : **0674884427 / 0685431537**

Article 5 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 6 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 7 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 8 : Application de l'arrêté

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,

M. le Directeur Général des Services du Département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société Sté SEVA.

Fait à Alès, le 06/03/2026

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Unité Territoriale d'Alès,



Eric BOUSQUET

Diffusions :

Sté SEVA,

ORANGE BALMA,

La commune de THOIRAS-CORBÈS,

Transports LIO,

SDIS du Gard,

Service Exploitation Routière et Usagers

UT d'Alès, PER Lasalle, Coordonnateur régie Lasalle, TER Piémont

Liste des pièces jointes :

- Localisation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Déviati

Via: Route des Deux Ponts, Route de la Grande Terre, Route des Deux Ponts, D 284
1.4 km, 2 min

Se diriger vers le sud-ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 100 m

Tourner à droite sur D 284b - 550 m

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route de la Grande Terre (D 284b) - 200 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur la route de la Grande Terre (D 284b) - 300 m

Tourner à droite sur la route des Deux Ponts (D 284) - 8 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route des Deux Ponts (D 284) - 150 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m